



DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA VENTE DE *PIÈCES PYROTECHNIQUES DE LA CLASSE 7.2.1

Nom du demandeur : _____ Âge : _____

Adresse postale : _____ N° de téléphone : _____

**PAR LA PRÉSENTE, JE DEMANDE L'AUTORISATION DE VENDRE DES PIÈCES PYROTECHNIQUES DE LA
*CLASSE 7.2.1 AU NOM DE :**

Vendeur

Adresse

N° de téléphone

N° de télécopieur

Date

- J'ATTESTE QUE LES PIÈCES PYROTECHNIQUES SERONT MANIPULÉES ET ENTREPOSÉES DE FAÇON SÉCURITAIRE EN TOUT TEMPS.
- PAR LA PRÉSENTE, JE RECONNAIS QUE POUR VENDRE DES PIÈCES PYROTECHNIQUES À UN CLIENT, CE DERNIER DOIT DÉTENIR UN « PERMIS D'ACHAT DE PIÈCES PYROTECHNIQUES » DÉLIVRÉ PAR LE BUREAU DU COMMISSAIRE AUX INCENDIES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST OU PAR UN AUTRE ORGANISME AUTORISÉ.
- JE RECONNAIS ÉGALEMENT QUE LA VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES À QUICONQUE NE DÉTIENT PAS UN « PERMIS D'ACHAT DE PIÈCES PYROTECHNIQUES » VALIDE CONSTITUE UNE VIOLATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

Signature du demandeur

Date

*Classe 7.2.1 – Pièces pyrotechniques récréatives à faible risque.

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI À L'ADRESSE SUIVANTE :

**Bureau du commissaire aux incendies
Ministère des Affaires municipales et communautaires
5201, 50^e Avenue, bureau 600
Yellowknife NT X1A 3S9
Téléphone : 867 767-9161, poste 21026
Télécopieur : 867 873-0206**

Note :

1. Le demandeur doit être le gérant du commerce qui vend des pièces pyrotechniques.
2. Le demandeur doit avoir plus de 18 ans.
3. Le demandeur doit obtenir une autorisation du commissaire aux incendies ou de son mandataire.